

CLIMAT :

POUR UN

PROJET DE LOI DE FINANCES

COP21-COMPATIBLE

Deux mois jour pour jour avant l'ouverture de la COP21 qui sera présidée par la France, le gouvernement doit faire preuve d'exemplarité en présentant au Parlement un projet de loi de finances pour 2016 cohérent avec les objectifs qu'il s'est fixés en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le budget du Ministère de l'écologie a accusé une baisse de plus d'un milliard d'euros (16% environ) depuis l'élection de François Hollande, le coût engendré par la pollution reste trop élevé en France, au détriment de la collectivité toute entière et les énergies fossiles demeurent généreusement subventionnées. **La France fait encore figure de mauvais élève au niveau européen en matière de fiscalité écologique alors que la baisse des prix du pétrole représente une opportunité unique pour faire du système fiscal français un véritable levier de transition énergétique, de justice sociale et de bouclier santé contre la pollution de l'air.**

Au delà de constituer des instruments clé pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des importations d'énergies fossiles, les propositions du Réseau Action Climat permettront de dégager de nouvelles ressources pour investir dans les solutions de la transition énergétique et dans la lutte contre la précarité énergétique et ainsi accompagner tous les ménages dans la lutte contre les changements climatiques.

4 mesures pour que la France se donne les moyens de ses ambitions :

1. Augmenter progressivement la contribution carbone en France entre 2016 et 2020 et supprimer les niches fiscales aux énergies fossiles
2. Utiliser les recettes pour soulager les ménages en précarité énergétique avec le chèque énergie
3. Poursuivre le rattrapage fiscal entre le diesel et l'essence en 5 ans pour un air plus pur
4. Appliquer dès 2016 l'engagement pris d'accroître les financements climat de 2 milliards d'euros/an à horizon 2020

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques



ALOFA TIVALLU



fnauif



GREENPEACE



I- Augmenter progressivement la contribution carbone en France

Donner un prix au carbone est essentiel pour orienter les investissements et les consommations vers des solutions moins polluantes et réduire efficacement nos émissions de gaz à effet de serre. La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé l'objectif de porter la tonne de CO₂ à 56 euros en 2020 et à 100 euros en 2030. Cette hausse doit être traduite par une progression de la composante carbone qui a été instaurée au niveau de 7 euros la tonne de CO₂ en 2014 dans les taxes intérieures de consommation sur les produits énergétique (TICPE) et pour laquelle une valeur de 22 euros la tonne de CO₂ est actuellement prévue en 2016. Le projet de loi de finances devra prévoir :

- Un taux plus ambitieux pour 2016, alors que la chute du prix du baril de pétrole annule les effets positifs de la contribution carbone pour encourager une baisse de la consommation d'énergie fossile et des comportements plus vertueux.
- Le chemin nécessaire pour atteindre l'objectif 2020 en fixant un taux pour 2017, 2018 et 2019.
- La suppression progressive des niches fiscales qui bénéficient aux secteurs polluants comme le transport routier et le transport aérien.

Trajectoire progressive d'augmentation de la contribution carbone (€/tCO₂)

2016	2017	2018	2019	2020
32	38	44	50	56

Alors que les deux-tiers des recettes de la contribution carbone sont aujourd'hui redistribuées aux entreprises, en particulier via le CICE, la montée en régime préconisée par le Réseau Action Climat doit être associée à une affectation des fonds dans les solutions de la transition énergétique et dans la lutte contre la précarité énergétique.

2- Soulager les ménages en précarité énergétique avec le chèque énergie

La Loi de transition énergétique prévoit le remplacement progressif des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz par un chèque énergie qui permettra aux ménages aux revenus modestes de payer une partie de leurs factures d'énergie (pas uniquement l'électricité et le gaz). Alors qu'une phase d'expérimentation est prévue par la loi, ni son montant ni ses critères d'attribution ne sont encore connus. **Pour le Réseau Action Climat, le CLER, Réseau pour la transition énergétique, et la Fondation Abbé Pierre, la mesure pourra subvenir aux besoins des millions de ménages en situation de précarité énergétiques, à certaines conditions :**

- Le montant du chèque énergie doit s'élever au moins à 400 euros par an pour limiter les situations de privation (énergie, eau, santé), ce qui correspond à un doublement du forfait de charges de l'aide personnalisée au logement demandé pendant le débat national sur la transition énergétique.
- Le chèque doit bénéficier à 4 millions de ménages qui sont en situation de précarité énergétique.

Alors que la facture énergétique pour le logement s'élevait en moyenne en 2012 à [1700 euros par an \(contre 1450 €/an en 2006, soit une hausse de 17% en 6 ans\)](#), le montant de 400 euros est un minimum pour soulager les ménages modestes qui consacrent une part plus importante de leur budget à l'énergie. Le chèque énergie permettra de traiter l'urgence de l'accès à l'énergie. Mais il ne prendra son sens que dans un ensemble de mesures qui viendront renforcer les actions sur les causes de la précarité énergétique et notamment aider les ménages concernés à avoir des logements bien isolés. Pour rappel, 1 € investi pour avoir un logement mieux isolé, c'est 0,42 € d'économie sur les dépenses de santé selon une étude britannique.

3- Poursuivre le rattrapage fiscal entre le diesel et l'essence en 5 ans

En 2015, le taux de taxe sur le gazole avait été relevé de deux centimes afin de pallier au manque à gagner consécutif à l'abandon de l'écotaxe poids lourds. Malgré cet ajustement, **l'écart entre le niveau de taxe sur le gazole et celui sur l'essence demeure exceptionnellement élevé en France et les transporteurs routiers profitent encore d'un prix du gazole parmi les moins chers en Europe.** Un signal contradictoire, qui incite à consommer davantage de gazole, perdure. Par ailleurs, la commission d'enquête du Sénat a chiffré à plus de 100 milliards d'euros le coût de la pollution de l'air, qui tue plus de 40 000 personnes par an en France seulement. Il est indispensable de mettre fin à l'avantage fiscal du diesel par :

- Une augmentation de trois centimes par an sur un litre de gazole. Le niveau de taxes sur le gazole pourrait ainsi rejoindre celui sur l'essence en moins de 5 ans tout en permettant de collecter environ 1 milliard d'euros environ dès la première année.
- L'arrêt du remboursement partiel de TICPE sur leur consommation de gazole dont bénéficient les transporteurs routiers aujourd'hui. Ils ne peuvent s'affranchir de la lutte contre le changement climatique, d'autant qu'ils pèsent lourd sur dépenses en infrastructures et sur la pollution atmosphérique.
- L'affectation des recettes prélevées par le rattrapage fiscal gazole essence sur les camions au budget de l'AFITF - pour investir dans les alternatives au transport routier et dans les transports en commun - et à des soutiens à la modernisation du parc routier

Alors que les prix du carburant sont à leur plus bas depuis 5 ans, le moment est plus qu'opportun pour relever le taux de taxe sur le gazole. Cette mesure permettra à la France de réduire ses émissions de NOx de façon immédiate alors qu'elle encourt des sanctions européennes pour non-respect des valeurs limites de pollution de l'air.

4- Accroître dès 2016 les dons consacrés à la solidarité climatique

En septembre 2014, François Hollande s'est engagé à consacrer 1 milliard de dollars au Fonds Vert sur 4 ans, en prêts et en dons. Le 28 septembre, il s'est de nouveau engagé devant les Nations Unies, cette fois-ci à accroître le soutien financier public de la France de 2 milliards d'euros par an à horizon 2020, portant ainsi l'engagement financier de la France de 3 à 5 milliards/an. Il s'est plus particulièrement engagé à ce qu'une partie de cet engagement soit consacré, sous forme de dons, à l'adaptation.

Ce deuxième volet de l'annonce est particulièrement important puisque, en 2014, les financements français pour l'adaptation ont décliné de 25% à 16% seulement de l'enveloppe totale consacrée par l'Agence Française de Développement pour la lutte contre les changements climatiques. La taxe sur les transactions financières européenne actuellement en négociation représente l'instrument tout indiqué pour sécuriser et démontrer cet effort additionnel en dons pour l'adaptation et devra apparaître dans le projet de loi de finance 2017. En attendant, **le gouvernement doit dès maintenant appliquer l'engagement pris en accroissant dès 2016 l'élément don consacré à la lutte contre les changements climatique afin d'atteindre progressivement l'objectif de 5 milliards d'euros par an en 2020.**

Il est indispensable de :

- Budgéter le montant à décaisser pour le Fonds Vert en 2016
- Budgéter les engagements climat pour 2016 démontrant une montée en puissance de l'élément don par rapport à 2015.

Contact au Réseau Action Climat

Lorelei Limousin, Responsable des politiques de transports et fiscalité

lorelei@rac-f.org +33 7 70 31 09 19